Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 46 (1917)

Heft: 14

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

physiques et naturelles dont ils auront vraisemblablement le plus besoin dans leur vie d'ouvrier ou de paysan, en multipliant, surtout dans la dernière année, les applications pratiques : tel est, dans ses grandes lignes, l'enseignement projeté.

La loi laisse au règlement spécial de chaque école le soin d'établir son horaire. Chaque « cours populaire » aura sa personnalité juridique et financière et son administration.

Enfin, il peut en être établi aussi dans les communes de moins de 4,000 habitants. (*Manuel général.*)

Allemagne. — Le journal *Der Tag* signale que 52 % des instituteurs prussiens sont sous les drapeaux et que plus de 10 % sont tombés à l'ennemi. Le manque de personnel primaire se faisait déjà sentir avant la guerre, puisque, pour 128,725 classes, on ne disposait, en 1911, que de 117,162 maîtres. Aussi, le gouvernement prussien s'occupe-t-il, dès maintenant, de rechercher les différents moyens permettant de combler les « trous » présents et futurs. Il semble s'être arrêté à ce qui suit : 1° Création de nouvelles écoles normales ; 2° Attribution aux écoles normales existantes d'un maximum d'élèves ; 3° Emploi d'institutrices dans les écoles de garçons ; 4° Entrée dans l'enseignement primaire de jeunes gens pourvus de certains diplômes.

AVIS

Le Conseil d'Etat a ratifié la décision de l'assemblée des sociétaires de la Caisse de retraite et a maintenu à 40 fr. le chiffre de la cotisation à payer pour 1917.

En conséquence, les membres astreints au payement de cette contribution sont priés d'en adresser le montant à M. P. Lanthmann, caissier, à Neirivue, d'ici au 20 août prochain. Ils utiliseront, à cet effet, soit le mandat postal, soit le chèque (*compte N° 188 IIa*). Dans ce dernier cas, ils ne verseront que 40 fr. 10.

A partir du délai ci-dessus, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés.

Pour le Comité :
Ph. Dessarzin, *secrétaire.*

* * *

Société de Secours mutuels

Le Comité de direction prie les membres du corps enseignant, mutualistes ou non mutualistes, de l'aviser en temps opportun de la décision prise par chaque commune au sujet des allocations votées par le Grand Conseil.

Adresse : M. E. Villard, président, rue Grimou, 7, Fribourg.